

AVIS DE MOTIONS

LA RECHERCHE

L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT DES SOINS, DE L'UTILISATION ET LES TRAITEMENTS DES ANIMAUX

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, on devrait soumettre les questions suivantes à un comité permanent, désigné par le premier ministre, en lui confiant les pouvoirs de faire comparaître toutes les personnes qu'il juge bon d'entendre, de faire produire tous les documents nécessaires, et de présenter un rapport de ses délibérations, ainsi que des recommandations suivantes: a) l'utilisation d'animaux pour les besoins de la recherche médicale, les soins qu'ils reçoivent et l'utilisation qu'on fait d'eux; le règlement gouvernemental relatif à la délivrance de permis, l'inspection et le contrôle des locaux où l'on se sert d'animaux pour la recherche en laboratoire ou l'enseignement médical, b) la façon dont sont traités les animaux apprivoisés et, dans les domaines qui sont de la compétence du gouvernement fédéral, des recommandations concernant les sanctions légales à prendre envers ceux qui maltraitent des animaux et envers toute personne qui élève ou capture des animaux en vue de les revendre à des chercheurs ou à des centres de recherche et qui les traite de façon cruelle, c) la façon la moins cruelle de pratiquer le piégeage des animaux à fourrure, d) une étude complète de la situation actuelle de la faune terrestre, aquatique et volatile et des règlements qu'il faudrait adopter pour veiller à leur conservation.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais inviter tous les députés à appuyer la motion n° 29, qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui sous mon nom. Il ne m'apparaît pas nécessaire de parler longuement sur la motion, étant donné qu'elle est rédigée de façon à ne poser aucune difficulté. Toutefois, j'aimerais dire que j'ai proposé une motion assez semblable à la Chambre le 20 décembre 1967. A cette occasion, chaque député qui a pris la parole s'est dit tout à fait d'accord en principe avec la motion, mais a soulevé deux objections. C'est pourquoi elle a échoué à ce moment-là.

La première objection portait sur le fait que j'avais proposé que toutes les questions touchant le piégeage et l'abattage des animaux à fourrure, le traitement des animaux, la cruauté envers les animaux, leur utilisation en recherche ainsi que toute la question de la conservation de la faune de notre pays soient renvoyées au comité de l'agriculture, qui étudierait le tout, entendrait les témoins et ferait ses recommandations à la Chambre. On s'est opposé à ce que l'affaire soit confiée au comité de l'agriculture. J'avais fait cette proposition parce qu'au cours des années que j'avais consacrées à l'étude en profondeur de ces questions, j'avais découvert que tous les

pays du monde, à peu d'exceptions près, qui recommandaient que de telles études soient faites, confiaient toujours la question à leur comité d'agriculture.

En outre, toute mesure législative à ce sujet a toujours relevé du ministère de l'Agriculture. C'est pourquoi je formule ma motion autrement aujourd'hui, les députés ne l'ayant pas adoptée l'autre fois. En effet, le comité n'est pas nommé dans ma motion. J'ai fait ce qui plairait probablement au député, surtout ministériels; j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) de désigner le comité auquel la question devrait être déferée si ma motion est adoptée.

On avait soulevé une autre objection en 1967. Je m'étais alors reporté au massacre annuel des phoques dans notre pays; on m'avait alors objecté que cette question relevait du ministère des Pêcheries et non du ministère de l'Agriculture. C'est pour cela que ma motion n'avait pas été adoptée.

Cette fois, j'ai aussi prévenu cette objection. Je n'ai pas mentionné du tout la chasse au phoque. Elle est comprise dans l'étude d'ensemble sur le piégeage et le massacre des animaux à fourrure. Étant donné que j'ai proposé la motion le 20 décembre 1967 et que tout le monde s'y est en principe rallié, et puisque, par ailleurs, ces petites objections ont été éliminées, je présume que les députés considéreront la question comme une question purement de principe et appuieront ma motion telle qu'elle se présente.

A mon sens, il y a ici deux grands principes en cause. N'est-il pas étrange que nous, au Canada, qui nous considérons comme des êtres civilisés, humains envers les animaux, n'ayons jamais fait une étude sur la cruauté envers les animaux? Jamais nous n'avons fait d'étude sur l'utilisation des animaux dans la recherche scientifique et dans les laboratoires. Bon nombre de députés ont lu les témoignages apportés au fil des ans, surtout depuis cinq ans, et déposés devant la Commission royale Littleton en Grande-Bretagne, ainsi que les études effectuées au Congrès américain. Les dépositions faites devant ces commissions prouvent amplement que la situation exige un remède.

Nous pouvons prendre pour avéré, j'en suis sûr, qu'il n'y a guère de différence entre l'utilisation des animaux au Canada aux fins de recherches scientifiques et médicales et l'utilisation qu'on en fait ailleurs pour les mêmes fins, surtout au Royaume-Uni et aux États-Unis. Nous devrions tous nous intéresser à cette question, surtout après que j'aurai cité à la Chambre des cas de cruauté—je n'en citerai que quelques-uns. On a gardé des chiens

[L'hon. M. Macdonald.]